

# Les brèves du Sundep-Solidaires Paris



Septembre 2020

## COVID et personnes vulnérables

Un décret publié au Journal officiel du 30 août 2020 énumère les personnes considérées comme vulnérables face au COVID ; il s'agit :

- des personnes atteintes de cancer évolutif sous traitement (hors hormonothérapie) ;
- des personnes atteintes d'une immunodépression congénitale ou acquise (médicamenteuse : chimiothérapie anticancéreuse, traitement immunosuppresseur, biothérapie et/ou corticothérapie à dose immunosuppressive ; infection à VIH non contrôlée ou avec des CD4 < 200/mm<sup>3</sup> ; consécutive à une greffe d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ; liée à une hémopathie maligne en cours de traitement) ;
- des personnes âgées de 65 ans et plus et ayant un diabète associé à une obésité ou des complications micro ou macrovasculaires ;
- des personnes sous dialyse ou présentant une insuffisance rénale chronique sévère.

Les salarié·es de droit privé considéré·es comme vulnérables au sens du décret du 30 août 2020 doivent être placé·es en télétravail par leur employeur ; si le télétravail est impossible, ces salarié·es sont placé·es en chômage partiel. Les salarié·es concerné·es doivent fournir un certificat d'isolement délivré par leur médecin.

Vous êtes enseignant·es dans un établissements sous contrat avec l'État, et personnes vulnérables, vous êtes placé·es en télétravail ou si ce n'est pas possible, vous bénéficiez d'une autorisation spéciale d'absence à condition de fournir un certificat d'isolement. [Voir le décret du 29 août 2020](#)

## Plan Académique de Formation

Les enseignant·es des établissements sous contrat avec l'État peuvent s'inscrire à des formations dispensées par l'Académie de Paris. Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 22 septembre 2020.

[Voir l'article à ce sujet sur le site du Sundep Solidaires Paris](#)

## CCMA

La CCMA du 14 octobre 2020 concernera l'avancement à la hors classe et à la classe exceptionnelle.

## Assemblée Générale du Sundep Solidaires Paris

L'assemblée générale aura lieu le samedi 3 octobre de 10 à 12 heures à la Bourse du Travail, 3 rue du Château d'eau, Métro République. Si vous ne pouvez pas être présent·e, envoyez-nous votre pouvoir.